

POLITIQUES PUBLIQUES

LE PROJET PILOTE SENIORS A DÉMARRÉ !

Un projet régional qui s'articule autour de 5 axes

Le diagnostic en matière de prestations aux aînés a été réalisé en mars 2019 sur l'ensemble de la région lausannoise auprès des communes qui la composent. Un rapport a été édité par Lausanne Région intitulé "Analyse de la politique d'action sociale en

faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne Région". Suite à cette analyse, la commission Seniors de Lausanne Région a identifié les cinq axes principaux de la politique publique qu'elle entend mener.



Fournir aux communes des propositions d'actions à mener au niveau local



Coordonner les collaborations pour mutualiser les forces entre les communes



Etablir des échanges durables entre les communes et les milieux associatifs



Coordonner l'information



Assurer une coordination entre les politiques publiques cantonales et communales

En savoir plus sur les 5 axes

Gouvernance et fonctionnement du projet-pilote

Afin d'atteindre ses objectifs en matière de politique publique en faveur des seniors et agir sur les 5 axes précités, Lausanne Région a décidé de lancer un projet-pilote pour **une durée de 3 ans** et de se doter d'un poste supplémentaire de «référént seniors régional».

La conduite et l'avancement du projet sont confiés à la commission Seniors de Lausanne Région, constituée en groupes de travail.

Un nouveau collaborateur dans l'équipe

Maël Joly : Chef de projets / Référént seniors régional

Le 1er septembre 2021, M. Joly a rejoint l'équipe de Lausanne Région en qualité de Référént seniors régional au taux d'activité de 80%.

Il est en charge de mener les projets relatifs aux 5 axes (voir ci-dessus) auprès des 27 communes membres.

Il se réjouit d'intégrer la commission Seniors et de prendre contact prochainement avec les 27 municipalités de la région.

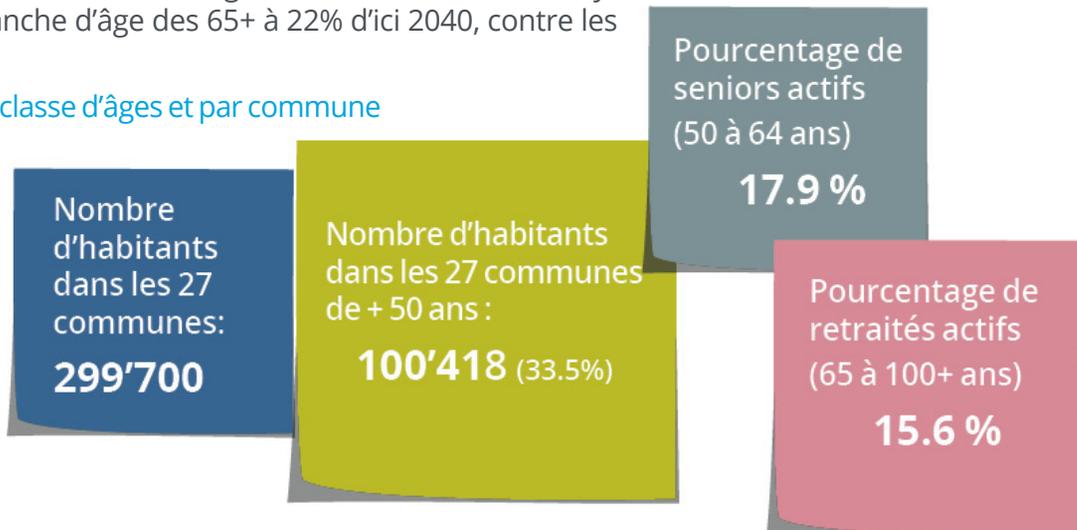
> [En savoir plus](#)



Les seniors de la région en chiffres

D'après les statistiques cantonales, les générations issues du «baby-boom» porteront la tranche d'âge des 65+ à 22% d'ici 2040, contre les 15,6% actuels.

> Voir la population par classe d'âges et par commune



Une nouvelle génération de retraités : les baby-boomers

De quelle génération parlons-nous ?
Celle qui a connu la vague de mai 68 !

La génération née dans les années 1950 et 1960, et qui a vécu sa jeunesse dans les années 70.

Les « soixante-huitards » se sont construits en rupture par rapport à la génération précédente. Il est difficile de leur demander de partager le même statut de retraité que leurs parents.

Pour atteindre le « 4ème âge » dans de bonnes conditions, le plus pressant est de valoriser le rôle des nouveaux seniors dans la société. Car aujourd'hui, pour les « baby-boomers », plus que l'âge réel, c'est le départ à la retraite qui marque la césure générationnelle.



> Suite du texte

> voir aussi «Les seniors dans notre société»



Ensemble dans l'intérêt régional !